

RENCONTRE NATIONALE D'INTERJEUNES

REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC
REGROUPEMENT DES MAISONS DE JEUNES DU QUÉBEC
REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES JEUNESSE DU QUÉBEC

LES ENJEUX DE LA MISE EN PLACE
DES RÉSEAUX DE SERVICES EN
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
POUR LES APPROCHES DÉVELOPPÉES PAR
LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES JEUNESSE

SYNTHÈSE DES RENCONTRES RÉGIONALES

telles que validées à la rencontre
nationale d'Interjeunes tenue à

ST-JEAN-CHRYSOSTOME
25 mars 2006

PRÉSENTATION

Le présent document constitue la synthèse de discussions et de rencontres de quelques centaines de personnes (probablement près de 300) impliquées ou oeuvrant dans l'un ou l'autre des organismes communautaires autonomes jeunesse participant à INTERJEUNES (Regroupement des maisons de jeunes du Québec, Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) et Regroupement des Auberges du cœur du Québec). On y retrouvait des jeunes, des intervenantEs, des administrateurs/(trices), des coordonnateurs/(trices) et des bénévoles. Ces discussions se sont déroulées tant aux niveaux national ou régional qu'au sein de plusieurs des organismes concernés et de chacun des regroupements nationaux.

Mais de quoi avons-nous parlé ? Il convient de faire un court historique de la démarche.

Avec l'adoption des Lois 25 et 83 qui transformaient profondément l'organisation des services au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) par la mise en place de Réseaux locaux de services et l'inclusion des organismes communautaires à ces réseaux, nous nous sommes questionnés sur l'impact de cette inclusion dans les activités des organismes, notamment les pratiques alternatives qu'on y a développées et le type de rapport qu'on crée avec les jeunes qui font appel à nos organismes.

Plus particulièrement, nous avons convenu que la participation aux Plans de services individualisés (PSI) et l'introduction d'éléments problématiques en matière de reddition de compte et de confidentialité ainsi que la détermination des objectifs poursuivis par le MSSS étaient inquiétants. Enfin, les principaux analystes et concepteurs de réseaux de services insistent sur le fait que de tels réseaux ne peuvent bien fonctionner que si ceux qui y participent partagent les mêmes objectifs, la même culture (d'entreprise) et ont des pratiques compatibles.

Enfin, nous avons bien compris que les organismes ne seront pas contraints de participer à ces réseaux de services mais le portrait qui se dessine apparaît tout de même inquiétant. Un nombre croissant d'organismes participera à ces réseaux et l'essentiel des montants au développement de l'action communautaire sera injecté à ces réseaux. De plus, soumises elles-mêmes à la pression du ministère pour l'atteinte des objectifs fixés, les instances régionales et locales feront davantage pression sur les organismes pour la signature d'ententes. Enfin, c'est autour des programmes-services du ministère que s'articuleront les orientations dans chaque région et sous région, ceux qui n'y participeront pas auront moins droit au chapitre.

À terme, c'est la marginalisation de l'action communautaire autonome jeunesse (voire de tous les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux) qui apparaît en fin de processus. En effet, la formation des réseaux de services ne s'achève pas avec leur mise en place, elle ne fait que débuter. Les cas des Carrefours jeunesse emploi (CJE), voire des Centres de la petite enfance (CPE), montrent que l'institutionnalisation des organismes et des pratiques est un processus lent et continu. À chaque changement de gouvernement, de ministre, de programme, de plan d'action, etc., on rogne toujours un peu plus sur l'autonomie des organismes, on standardise toujours un peu plus les pratiques, on intègre toujours un peu plus aux logiques des technocrates, on gère toujours un peu plus ce qui a été décidé « en haut », on enlève toujours un peu plus d'autonomie aux citoyens. Les administrateurs deviennent gérants, les jeunes deviennent clients. Au mieux, l'accessibilité aux services s'améliore, au pire, le soutien aux personnes se transforme en contrôle social. Dans tous les cas, c'est le citoyen qui perd du terrain.

Assez tôt dans cette réflexion, INTERJEUNES a interpellé le ministre Philippe Couillard sur nos inquiétudes quant à la préservation et au développement de nos pratiques et il s'est montré sensible à nos préoccupations. Cependant, pour lui, l'intégration aux réseaux de services ne devrait par mettre en danger nos pratiques alternatives qu'il jugeait par ailleurs comme l'une de nos richesses. Il s'était montré ouvert à examiner cette question et répondait positivement à notre demande de rencontrer ses hauts fonctionnaires pour en discuter. Entre temps, la ministre Margaret Delisle a été nommée responsable des dossiers jeunesse au ministère et c'est donc à elle qu'INTERJEUNES a dû s'adresser pour le suivi. Notre lettre pour un tel suivi a été transmise à une sous-ministre qui a tout simplement répondu que, selon son analyse, il n'y avait pas de problème et qu'une telle rencontre était inutile. RÉPONSE NÉGATIVE À NOTRE DEMANDE, DONC.

Les trois regroupements ont convenu qu'il était nécessaire de « faire nos devoirs » sur cette question et de retourner voir « notre monde ». Grosso modo le but de cet exercice était de vérifier si « notre monde » partageait le point de vue et les inquiétudes que nous avons et de tracer la marche à suivre en conséquence.

C'est la synthèse de cet exercice qui constitue le présent document.

C'est avec certaines appréhensions que nous l'avons abordé. Trois regroupements nationaux différents, des profils de jeunes extrêmement contrastés, des pratiques apparemment très différentes, des cultures organisationnelles qui s'étaient développées indépendamment les unes des autres et surtout, un présupposé bien établi que le communautaire n'était pas capable de dépasser les limites de la méfiance et de l'intérêt particulier.

Étrangement, c'est peut-être des jeunes participants eux-mêmes qu'est venue l'étincelle qui a permis la mise en commun de nos forces et de nos préoccupations. Ils nous ont dit : « Nous vous avons choisi parce que vous êtes comme vous êtes, si vous changez, si vous devenez comme l'école, comme la DPJ, comme les CLSC, comme les autres, nous allons y perdre ce que nous trouvons auprès de vous ». Clairement, les jeunes nous ont rappelé à nos responsabilités envers eux.

Qu'est-ce qui fait « notre différence » ? Voilà l'essentiel des discussions que nous avons eues. Ne cherchez pas dans le présent document une approche « conceptuelle » de nos pratiques, un modèle « intellectualisé » de ce que nous faisons, c'est la synthèse de ce qui s'est dit, le reflet des situations vécues dans nos organismes.

Ah ! Oui ! Ce qu'on nous a dit également c'est que ces pratiques valent la peine d'être défendues. Et ça s'appelle un mandat.

INTERJEUNES

**Saint-Jean-Chrysostôme
25 mars 2006**

A- L'approche des organismes communautaires jeunesse permet de témoigner de la réalité des jeunes et jette un regard neuf suivant la mouvance des jeunes	
Avantages et forces de l'approche communautaire	Ce qu'impliquerait l'intégration aux réseaux de services en santé et services sociaux
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'innovation qui permet de répondre rapidement aux nouvelles réalités des jeunes. - Grande proximité de ce que vivent les jeunes et des contextes où ils se trouvent - Prise en compte des réalités régionales et de l'environnement des jeunes - Obligation d'être à l'écoute des jeunes, de leurs valeurs, de leurs aspirations et de leurs manières de voir le monde et la vie - Le jeune est accueilli comme il est et, autant que possible, c'est à l'organisme à s'adapter à cette réalité - La réalité, tant celle du jeune que de l'environnement, est le point de départ d'une démarche qui mène vers le changement. Ce sont les rêves et les projets des jeunes qui doivent guider cette démarche vers le changement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce sont les priorités du ministère et du réseau qui deviennent peu à peu nos priorités. Le développement de nos organismes passerait par ces priorités (cf. ententes de services, etc.) plutôt que par notre propre capacité à saisir la réalité des jeunes et à innover. - Réalité jeunesse définie par les programmes-services (jeunes en difficulté, santé mentale, réadaptation, etc). Les jeunes sont vus en fonction de problèmes plutôt que de leur potentiel. - Le but de la démarche avec le jeune n'est plus de réaliser son potentiel par des démarches mobilisatrices mais d'atteindre des résultats attendus par le ministère ou le réseau de services.

B- L'approche des organismes communautaires jeunesse établit un rapport volontaire avec les jeunes et leur laisse prendre des décisions pour eux-mêmes en fonction de leurs choix

Avantages et forces de l'approche communautaire	Ce qu'impliquerait l'intégration aux réseaux de services en santé et services sociaux
<ul style="list-style-type: none"> - Les jeunes font partie de la solution, pas du problème - Nécessité d'établir un rapport plus égalitaire avec les jeunes. - Nécessité de travailler dans un rapport de confiance. - Nécessité de s'ajuster au rythme des jeunes et d'accepter une démarche constituée d'essais, d'erreurs et, bien entendu, de réussites. - L'évaluation des résultats est d'abord l'affaire du jugement des jeunes en fonction de leurs besoins tels qu'eux-mêmes les définissent - Ouverture à un regard critique de la part du jeune sur ce qui peut lui être proposé. - Apprivoisement mutuel entre l'intervenant et le jeune, au rythme de ce dernier, et qui permet la création d'une relation basée sur la confiance - Cette approche permet la mobilisation du jeune dans sa globalité pour son mieux-être. 	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement progressif d'un rapport client / service. - Glissement d'organisme de soutien à organisme de contrôle social (cf. participation aux programmes de santé publique, de prévention de toutes sortes, etc.). - Alourdissement des tâches administratives liées au suivi de dossiers - L'évaluation des résultats se fait davantage en fonction des résultats attendus par le réseau et est souvent quantitatif (taux de fréquentation, nombre de références, etc.). - Que le jeune soit ou non volontaire, il doit se conformer de plus en plus à un moule pour obtenir un service.

C- L'approche des organismes communautaires jeunesse voit les jeunes dans leur globalité, comme porteurs de projets, de rêves et de solutions	
Avantages et forces de l'approche communautaire	Ce qu'impliquerait l'intégration aux réseaux de services en santé et services sociaux
<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation à ce que vit le jeune, à ses forces, ses capacités, ses projets de vie - Ajustement continu au rythme et à la démarche propre à chaque jeune y incluant ses hésitations, ses échecs éventuels et ses succès, petits ou grands - L'accent est mis davantage sur l'autonomie et la responsabilisation du jeune que seulement sur l'atteinte de résultats prédéfinis. - Puisque le résultat recherché n'est pas une fin en soi, il peut devenir une étape pour aller plus loin, même au-delà de la présence à l'organisme - L'organisme fournit les outils et les ressources nécessaires à la réalisation du rêve du jeune. - Priorité de travailler AVEC le jeune sur son projet et non pas SUR ses problèmes. - Obligation à prendre en compte l'entièreté de sa situation, y incluant le milieu où il vit, sa condition socio-économique, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une vision de la jeunesse vue comme à risques ou comme porteurs de problèmes. Préjugés. - Étiquetage et ciblage des jeunes les plus mal pris (du moins selon les priorités et les critères des programmes gouvernementaux) - Prise en charge du jeune en fonction d'objectifs et de résultats souvent définis à l'extérieur de l'organisme. - L'objectif visé est davantage la conformité du jeune que la réalisation de ses projets et potentiels. - Standardisation progressive des pratiques - On travaille sur des problèmes et non plus avec le jeune. - Les mécanismes de reddition de compte orientent de plus en plus les orientations de l'organisme pour atteindre les résultats attendus.

D- L'approche des organismes communautaires jeunesse crée un milieu de vie, d'appartenance et propose des actions inclusives qui acceptent la différence	
Avantages et forces de l'approche communautaire	Ce qu'impliquerait l'intégration aux réseaux de services en santé et services sociaux
<ul style="list-style-type: none"> - Le jeune y est considéré comme une personne à part entière qui participe à la vie et au développement de l'organisme - Capacité donnée au jeune de tisser des liens positifs avec, à la fois, des adultes qui s'engagent envers lui et aussi d'autres jeunes avec qui il partage des éléments vécus et des projets - Capacité de créer un lien d'appartenance ou d'identification afin de briser l'isolement de plusieurs jeunes ou offrir des modèles significatifs. Dans plusieurs cas, ce lien peut se prolonger au-delà du recours au soutien reçu dans l'organisme. - Accueil de chaque jeune dans sa différence et sa singularité. Tant du côté des travailleurs que des jeunes, nécessité de questionner et d'aller au-delà des préjugés, des peurs et des jugements de valeur. - On favorise la solidarité, l'entraide, la mobilisation et l'implication dans leur milieu de vie, même au-delà de l'organisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Approche clinique. Le jeune est considéré comme un client. - Le jeune doit se conformer à un moule, une organisation des services plutôt que l'inverse. - Risque de devenir le « déversoir » du réseau public. - Le jeune devient de plus en plus obligé de suivre tel parcours, d'avoir telle attitude ou d'atteindre tel résultat. Conformité. - La différence ou la particularité de chaque jeune dérange et peut être vue comme un problème de plus.

E- L'approche des organismes communautaires jeunesse développe un lien dans la relation tout en accompagnant et soutenant les jeunes

Avantages et forces de l'approche communautaire	Ce qu'impliquerait l'intégration aux réseaux de services en santé et services sociaux
<ul style="list-style-type: none"> - La proximité avec le jeune permet d'être plus à l'écoute de ce qu'il vit, de ce qu'il souhaite, attend de nous, de ses besoins réels et de vérifier de manière immédiate si notre réponse répond véritablement à ces besoins et, si nécessaire, de s'ajuster rapidement - Malgré certaines difficultés qui peuvent être vécues, la relation entre le jeune et un intervenant est placée sous le signe du plaisir d'être ensemble. - Flexibilité et capacité à aller au-delà des approches toutes faites, des programmes standardisés, des moules auxquels les jeunes ou l'intervention doivent se restreindre. Le jeune a toujours une marge de manœuvre dans la relation qu'il peut avoir avec un intervenant. - Jeune et intervenant sont tous les deux dans l'action. L'acteur principal est le jeune. L'intervenant est un acteur de soutien qui est nécessaire pour que le jeune puisse apprendre à jouer son rôle et participer pleinement à la société. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte progressive du côté humain de nos approches - Le lien de confiance devient plus difficile à établir. Dans certains cas, la confidentialité peut devenir problématique. - Travail sur les jeunes et sur leurs « symptômes ». L'approche globale est de plus en plus « fracturée ». - Rapport client / services.

F- L'approche des organismes communautaires jeunesse agit sur les conditions de vie des jeunes et travaille à opérer des changements lorsque c'est nécessaire	
Avantages et forces de l'approche communautaire	Ce qu'impliquerait l'intégration aux réseaux de services en santé et services sociaux
<ul style="list-style-type: none"> - Par l'empowerment, le jeune développe sa capacité à identifier, chez lui ou dans son milieu, les difficultés qu'il peut rencontrer et à trouver et utiliser les ressources pour dépasser ces difficultés. - Le jeune peut participer à un processus de transformation sociale - Le jeune y est considéré comme un citoyen à part entière qui a à trouver ou faire sa place dans sa communauté. - Par leur participation à la vie démocratique de l'organisme, celui-ci peut devenir un outil au service des jeunes pour agir sur leurs conditions de vie et leur milieu. - De telles démarches s'inscrivent dans des actions concrètes en vue de projets structurants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus grande difficulté à développer un regard critique sur les situations - Contraintes administratives alourdissant la tâche et qui peuvent limiter l'action de mobilisation - Le jeune n'est plus considéré comme un citoyen mais comme un client. - On risque de devoir « gérer » de plus en plus les règles ou les programmes gouvernementaux et laisser moins de place à l'innovation et à la mobilisation. - L'organisme en vient à privilégier la « production » de chiffres et de statistiques pour répondre aux attentes du ministère et ce, souvent au détriment du soutien réel aux personnes et de l'engagement des intervenants envers elles.

G- L'approche des organismes communautaires jeunesse fait la promotion de l'autonomie, de la responsabilisation, de la citoyenneté en laissant de la place à la parole des jeunes	
Avantages et forces de l'approche communautaire	Ce qu'impliquerait l'intégration aux réseaux de services en santé et services sociaux
<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des jeunes et de leur participation démocratique à la vie des organismes, y incluant aux plans régional et national - Apprentissages de la participation aux décisions et aux actions de l'organisme - On favorise une attitude dépassant celle du simple consommateur de services pour développer un esprit critique et un engagement citoyen. - Mise en place de structures de participation : comités de jeunes, rencontres inter-organismes, etc. - Au besoin, les organismes servent à porter la parole des jeunes sur la place publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Vision fragmentée du jeune et de l'intervention - Danger de développer chez plusieurs jeunes une dépendance à de nouveaux services et ce, dans des projets plus fermés ne permettant pas leur développement - Approches comportementales visant à rendre conformes les comportements des jeunes et à nier la responsabilité collective. Plus grande standardisation des pratiques. - Moins de vie démocratique dans les organismes - Perte de la distance critique car beaucoup de problèmes des jeunes proviennent du réseau lui-même dont nous ferions désormais de plus en plus partie. - Mains liées par rapport à la défense des droits

ZONES DE FRAGILITÉ LIÉES AUX PRATIQUES COMMUNAUTAIRES OU AU CONTEXTE OÙ ELLES SONT UTILISÉES

On a demandé lors des rencontres régionales d'INTERJEUNES d'identifier certains « risques » liés aux approches communautaires. Cette question avait pour but de mieux saisir ce qui, au sein de nos organismes, pourrait nous inciter à aller vers une plus grande intégration au réseau public de services. Voici un résumé des principaux « risques » identifiés.

- Les pratiques communautaires entrent en contradiction avec :
 - a) plusieurs jeunes qui veulent « consommer des services »
 - b) certains employés qui ont une vision plus « professionnalisée » de leur pratique (travailler SUR plutôt qu'AVEC)
 - c) des partenaires financiers qui « donnent » en fonction de leurs intérêts

- La précarité est présente partout :
 - a) précarité financière qui fait que les jobs sont souvent insécurisante
 - b) précarité des équipes de travail qui fait que, d'un côté, la transmission des connaissances et des valeurs est quelquefois difficile et, d'un autre côté, on n'arrive pas toujours à développer des liens avec les jeunes sur le long terme
 - c) précarité de la reconnaissance des organismes qui est toujours à recommencer surtout à chaque changement de gouvernement, de fonctionnaires, de partenaires, de programmes, etc.

- Danger d'être dépassés par les événements. La situation des jeunes, le contexte social ou économique, etc., tout change très rapidement et, l'approche globale incite à tenir compte de tout ce qui peut toucher les jeunes. On a le sentiment des fois qu'il faut être experts en tout et on manque de ressources pour y arriver. C'est essoufflant ! Il y a danger de recherche de sécurité et les approches plus réglementées avec des objectifs plus précis à poursuivre peuvent apparaître plus sécurisantes.

- Un peu en relation avec ce qui précède, on a souligné à certains endroits, qu'entre ce qu'on dit qu'on dit (le discours) et ce qu'on fait vraiment (la réalité), c'est pas toujours facile. Les intervenantEs sont des êtres humains qui ont leurs limites, leurs propres valeurs, etc. Travailler avec certains jeunes peut être confrontant

et l'établissement des relations n'est pas toujours aussi facile qu'on peut l'espérer. Parfois ça pourrait apparaître confortant d'avoir des cadres plus rigides.

- Le milieu communautaire est mal reconnu. Il y a de plus en plus le « syndrome pas dans ma cour ». Les emplois dans le communautaire sont non seulement mal payés, mais souvent regardés de haut par certains professionnels du réseau public. On peut avoir le sentiment que faire partie du réseau de services améliorerait cette reconnaissance.
- Nous ne sommes pas à l'abri de la formation de « cliques » dans le communautaire, de certains processus d'exclusion, etc. La solidarité, c'est toujours à refaire.
- On a trouvé important de réaffirmer qu'ON NE TRAVAILLE PAS CONTRE LE RÉSEAU PUBLIC ou les fonctionnaires qui y oeuvrent. Ce sont des partenaires importants de tous les groupes. Tant les jeunes que les organismes ont besoin de services publics accessibles et de qualité. Les critiques qui peuvent être adressées au réseau public se veulent constructives afin d'avoir de meilleurs services aux jeunes et d'améliorer leurs situations.

Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas être COMME eux qu'on est CONTRE eux. On veut juste conserver NOTRE différence.

DES CONDITIONS GAGNANTES POUR UNE ACTION COMMUNE

On a voulu identifier certaines des conditions qui pourraient permettre de mener à bien une action commune des organismes communautaires autonomes jeunesse afin de préserver leurs pratiques d'intervention et le rapport privilégié avec les jeunes. Sans être exhaustive, la liste de ces conditions est la suivante.

- On doit affirmer clairement notre identité commune et principalement sur la base des VALEURS que nous défendons : participation citoyenne, solidarité, partage, coopération, tolérance, etc.
- On doit se préoccuper davantage de transmettre notre héritage, notamment auprès des jeunes et des nouveaux bénévoles ou travailleurs
- Toute action doit s'établir sur la base d'une solidarité à la fois avec les jeunes et entre les jeunes eux-mêmes. Cette solidarité devrait s'étendre à nos alliés, notamment les parents, plusieurs travailleurs du réseau public souvent très conscients des enjeux, etc.
- On doit se préoccuper de créer des maillages solidaires avec le milieu, notamment sur la base de nos propres réseaux que nous mettons « au service » des jeunes.
- Il faut être plus proactif et moins réactif. Nous oeuvrons à la transformation sociale. Nous devons mettre de l'avant NOS alternatives plutôt que toujours se mettre en position de ne répondre qu'à celles des autres.
- On doit faire comprendre que nous sommes toujours prêts à collaborer mais jamais à être assimilés. Dans nos rapports avec l'État, il y aura toujours une NÉCESSAIRE « coopération conflictuelle » qui est productive d'innovations et de dépassements et il est important de conserver une distance critique avec les organisations gouvernementales ce que risque de compromettre notre inclusion dans les réseaux de services.
- Directement ou indirectement, que ça plaise ou non, cette action collective a aussi comme enjeu le mode et la « hauteur » du financement des organismes communautaires autonomes jeunesse qui définit grandement le type de rapport qu'on peut entretenir avec l'État.